

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme des loisirs et de l'artisanat
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°)

Organisme : Office National de l'Artisanat .
Domaine de la prestation : Direction de l'Encadrement et de la Qualité
Objet de la prestation : Assistance Technique.

Conditions d'obtention

- Peut profiter de cette assistance
- Un artisan ou une entreprise du domaine

Pièces à fournir

Demande écrite au nom du Directeur Général de l'Office National de l'Artisanat

Étapes	Intervenants	Délais
- De façon périodique pour l'Office National de l'Artisanat ou selon la demande de l'artisan ou de l'entreprise artisanale.	Les délégations régionales de l'office	Après la prise des mesures administratives nécessaires et selon les possibilités.

Lieu de dépôt du dossier

Service :- Les délégations régionales de l'ONA selon les gouvernorats
Adresse : selon les gouvernorats

Lieu d'obtention de la prestation

Service :- Les délégations régionales de l'ONA
Adresse : selon les gouvernorats

Délai d'obtention de la prestation

Après la prise des mesures administratives nécessaires et selon les possibilités

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi N°133 de l'année 1959 du 14 octobre 1959 portant création de l'Office National de l'Artisanat